

Je veux installer ou modifier une enseigne, une publicité



L'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne ou d'une publicité nécessite une autorisation.

Comment faire ?

- Je récupère le **cerfa n°14798*01** à l'accueil de la Mairie
- Je **prends rendez-vous** avec le département des affaires économiques pour déposer ma demande d'autorisation

Quels documents je dois fournir ?

- Le **cerfa n°14798*01 complété en 3 exemplaires**
- Les **pièces demandées** dans le bordereau de dépôt joint au cerfa, en 3 exemplaires

Que faut-il retenir ?

Le département des affaires économiques me remet un **récépissé de dépôt**.

Je reçois **un courrier après étude de mon dossier** pour connaître les suites données.

